

8 Village des Marques : Convention d'objectifs avec les UCIAL du territoire de SNA

Rapport de présentation

Rapporteur : Pascal JOLLY

Dans le cadre du partenariat avec McArthurGlen et conformément aux engagements pris lors du développement du projet de Village des Marques afin de soutenir l'attractivité commerciale des cœurs de ville, SNA s'engage à accompagner les unions commerciales du territoire par l'octroi d'une subvention exceptionnelle en 2022 qui pourra être renouvelée en 2023 et 2024.

Après débats sur les différents projets présentés par les UCIAL, il est convenu que les unions commerciales sont les mieux placées pour décider par elles-mêmes de ce qui concourt à l'attractivité de leurs commerces.

Ce soutien est cependant conditionné à la signature d'une convention annuelle d'objectifs qui pourra être renouvelée en 2023 et 2024 sous réserve de l'atteinte des résultats prévus.

SNA souhaite que le programme d'actions présenté par les associations de commerçants participe au rayonnement du territoire, dynamise les centres-villes et s'inscrive de façon active dans les événements mis en place par les collectivités.

Si les projets financés n'apportent pas les résultats attendus, il conviendra d'envisager d'autres projets, y compris en matière d'animations commerciales dynamisant les cœurs de ville ou en renforçant les actions sur les manifestations déjà existantes.

La transmission d'un bilan annuel précis, évaluant les actions mises en place dans le cadre des objectifs fixés, prévaudra pour l'octroi de la subvention l'année suivante.

Ces conventions fixent le cadre de la subvention et les modalités financières du soutien de Seine Normandie Agglomération :

- 60 000 € pour le Club des commerçants de Vernon,
- 30 000 € pour l'union commerciale des Andelys,
- 20 000 € pour l'union commerciale de Pacy-sur-Eure.

Les conventions annuelles d'objectifs pour les UCIAL des Andelys et de Pacy-sur-Eure ont été présentées au Bureau Communautaire du 15 septembre 2022.

Est donc présentée ici la convention annuelle d'objectifs pour le Club des commerçants de Vernon.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention intercommunale de 60 000 € au Club des Commerçants de Vernon.